

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 13 Septembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 7 Septembre 2022. **Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CLAVEL Éric, DUMONT Sylvie, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BOUZOUA Yasmina, COLAS David, COLIN Séverine (pouvoir à Jaillot A.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoine F.), FONGARO Laurent (pouvoir à Guyot J.), GATEAU Mireille (pouvoir à Martin M.), MOREAU Alain (pouvoir à Rollin P.), ROY Barbara, SAURAT Jean-François (pouvoir à Roy R.) **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, CAILLOT Daniel, ESCURAT Elisabeth, HOURCABIE Guy, **Secrétaire de séance :** BERNARD Colette. **En exercice :** 44. **Présents :** 29. **Votants :** 36.

Motion de soutien au projet photovoltaïque de la Machine

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par la CCSN le 18 février 2020, la stratégie établie vise à faire de la CCSN un territoire qui produit autant d'énergie (renouvelable) qu'elle en consomme (TEPOS) en 2050. Pour y parvenir, la CCSN souhaite associer une baisse des consommations d'énergie à une augmentation de la production d'énergie renouvelable, la CCSN privilégie, entre autres, de l'énergie solaire via la technologie photovoltaïque.

La société ENOE a récemment porté à connaissance de la CCSN un important projet de centrale solaire au sol, d'une surface d'étude d'environ 9,5 ha et d'une puissance installée de 11,44 MWc, sur la commune de La Machine, sur le site naturel en friche (ancien terroir de schiste).

Compte tenu du site proposé, le projet semble répondre à l'objectif de préservation des qualités paysagères et environnementales du territoire.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'adopter une motion de soutien au projet de centrale solaire porté par la société ENOE ; étant pris en compte que la Commune de La Machine envisage d'apporter son soutien au projet sous réserve des modalités convenues sur le partage des retombées fiscales communautaires.

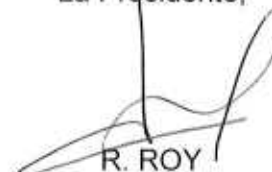
Actée de deux abstentions, Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 15 Septembre 2022

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 15/09/2022
Et de la publication le 15/09/2022

La Présidente

La Présidente,


R. ROY